



POUR UNE VÉRITABLE PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Lundi 21 septembre 2026

Lettre ouverte aux partis politiques et aux candidats aux élections.

L'inclusion ne peut pas exister sans services accessibles.

Au Québec, 21% de la population vit avec une incapacité. Pourtant, cette réalité demeure largement absente des discours, des débats et des engagements électoraux. **Cette absence est préoccupante.**

Le Québec a pourtant adopté une loi visant à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et leur intégration à la société **au même titre que tous les citoyens**. Cette loi reconnaît également la responsabilité des ministères, des organismes publics et des municipalités de contribuer à réduire les obstacles qui limitent leur participation sociale.

Sur le terrain, nous constatons ce qui arrive lorsque les services nécessaires ne sont plus accessibles, disponibles ou suffisants. Nous intervenons quotidiennement sur des enjeux liés au logement, au transport, aux services de santé, au soutien à domicile, à la participation sociale et à l'exercice des droits.

Et derrière chacune de nos interventions, il y a une personne.

Une personne qui souhaite simplement vivre chez elle, se déplacer, travailler, recevoir les soins dont elle a besoin, participer à sa communauté et prendre sa place dans la société, **comme tout le monde**.

Pourtant la réalité est tout autre :

- le financement disponible pour le soutien communautaire en logement social ne répond pas aux besoins identifiés;
- les coupures dans l'offre de transport adapté limite les déplacements nécessaires à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- les services de santé et psychosociaux sont insuffisants, difficilement accessibles ou offerts après de longues périodes d'attente;
- l'accès aux soins et au soutien à domicile est fragile en raison de la capacité limitée des services et des listes d'attente.

Les conséquences sont bien réelles : des personnes qui ne peuvent plus se déplacer, participer à des activités, conserver leur autonomie, demeurer chez elles ou exercer pleinement leurs droits.

Alors, comment pouvons-nous parler d'inclusion si nous n'avons pas les conditions nécessaires pour y parvenir?

Nous souhaitons donc interpeller les partis politiques et les personnes qui aspirent à représenter les Québécoises et les Québécois.

Quelles mesures précises votre gouvernement mettra-t-il en place pour réduire les barrières physiques, administratives et sociales qui empêchent les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits, leur autonomie et leur citoyenneté?

Et surtout : **Comment votre gouvernement garantira-t-il que les services essentiels, dont le transport adapté, les soins et le soutien à domicile, le logement et les services de proximité, demeurent accessibles et suffisants partout au Québec, y compris dans les régions?**

Le communautaire ne peut pas être la solution de remplacement

Les organismes communautaires sont présents lorsque les services publics ne suffisent plus. Ils accompagnent. Ils défendent les droits. Ils préviennent l'isolement. Ils favorisent l'autonomie. Ils permettent à des personnes de demeurer actives dans leur communauté.

Ils offrent du répit et du soutien aux proches aidants, des services spécialisés, de l'hébergement, du transport, des loisirs, de l'insertion sociale et professionnelle, des formations, des stages et de l'inclusion sociale.

Ces services répondent à des besoins concrets.

Lorsque ces services ne sont pas disponibles, ce ne sont pas seulement les organismes qui en subissent les conséquences. Ce sont les personnes elles-mêmes, leurs familles et leurs proches qui doivent les absorber.

Il faut donc poser une autre question :

Les gouvernements considèrent-ils ces services comme des dépenses, ou comme des conditions nécessaires à l'exercice réel des droits et à la participation sociale des personnes en situation de handicap?

Si le Québec souhaite réellement favoriser l'inclusion, le mouvement communautaire doit disposer des moyens nécessaires pour accomplir sa mission.

Quels moyens financiers concrets votre gouvernement est-il prêt à consacrer aux organismes communautaires afin qu'ils puissent maintenir et développer ces services essentiels, plutôt que de devoir constamment pallier les bris ou les limites du réseau public?

Mesurer l'inclusion autrement

Il ne suffit pas d'annoncer des mesures ou de parler d'inclusion. Il faut pouvoir en mesurer les effets.

Comment votre gouvernement mesurera-t-il concrètement les progrès réalisés en matière de participation sociale des personnes en situation de handicap?

Parce que l'inclusion ne se mesure pas uniquement au nombre de politiques adoptées ou de programmes annoncés.

Elle se mesure aussi à la possibilité, pour une personne, de sortir de chez elle, de se déplacer, d'avoir accès aux soins, de choisir son logement, de travailler, de participer à sa communauté, d'avoir du répit et de prendre part aux décisions qui la concernent.

Une société inclusive est une société où les personnes en situation de handicap n'ont pas à constamment se battre pour accéder aux conditions qui permettent aux autres citoyens de vivre leur quotidien.

L'inclusion ne peut pas être seulement une intention. Elle doit se traduire par des services accessibles, des ressources suffisantes et des actions concrètes.

À l'approche des élections, nous demandons donc aux partis et aux candidats de faire une place réelle aux personnes en situation de handicap dans leurs engagements.

Parce que derrière les statistiques, les programmes et les budgets, il y a des personnes. Et ces personnes ont le droit de participer pleinement à la société.

Comme tout le monde.

Jessica Lafrance
Directrice générale, Han-Droits
*Promotion et défense collective des droits
des personnes handicapées de la MRC de Memphrémagog*